

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/039– p1/2
Objet : Subvention auprès du Fonds national de Prévention	
Nomenclature de télétransmission : 7.5 Subventions	

Nombre de membres : L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 36 Douze octobre à vingt heures,
Présents : 16
Votants : 19 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.
Procurations : 3

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Henri PETTENI, , Benoit WOSSMER, Christian FOSSOYEUX, Isabelle LAFON.

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

INFOCOM'94 s'est engagé auprès du service Ergonomie du CIG de la Petite Couronne dans une démarche participative et dynamique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Outre la volonté de respecter ses obligations réglementaires, la collectivité souhaite faire progresser la connaissance sur les risques auxquels ses agents peuvent être exposés dans le cadre de leur travail ainsi que sur les moyens de les maîtriser.

Dans un premier temps, la démarche consiste à réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les agents. Pour ce faire, INFOCOM'94 demande une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans un second temps, un plan d'actions humaines, techniques ou organisationnelles sera élaboré afin d'améliorer le niveau de maîtrise des risques.

Le Comité,

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Accusé de réception en préfecture : 094-259401099-20171012-D-2017-39-DE

Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/039– p2/2
Objet : Subvention auprès du Fonds national de Prévention	
Nomenclature de télétransmission : 7.5 Subventions	

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : autorise le président à présenter un dossier auprès du Fonds national de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait à La Varenne, le 12/10/2017



Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20171012-D-2017-39-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017